



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 2 décembre 2009 — N° 82

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 46.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration concernant le 40<sup>e</sup> anniversaire du Plan Nagua.

---

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration concernant la flamme olympique.

---

M. Mamelonet (Gaspé) fait une déclaration concernant l'équipe de football les Pirates du Rocher.

---

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration concernant le Mouvement écologique mathalois.

---

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant Mme Nicole Goulet, une femme qui œuvre dans le domaine communautaire depuis plus de 15 ans.

---

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le Centre des arts Juliette-Lassonde.

**2 décembre 2009**

---

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration concernant les 25 ans de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau.

\_\_\_\_\_

M. Robert (Prévost) fait une déclaration concernant la station de radio CFND 101,9.

\_\_\_\_\_

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter Mme Lyne Fortin.

\_\_\_\_\_

À 9 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 10.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 79 Loi modifiant la Loi sur les mines

La motion est adoptée à la majorité des voix, M. Khadir (Mercier) ayant fait valoir sa dissidence.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 79.

2 décembre 2009

---

**Dépôts de documents**

Mme Weil, ministre de la Justice, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2013 de l'Office de la protection du consommateur.  
(Dépôt n° 957-20091202)

M. le président dépose :

Le rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement »;  
(Dépôt n° 958-20091202)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 27 novembre 2009 :

Décision 1502 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;  
(Dépôt n° 959-20091202)

Décision 1503 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;  
(Dépôt n° 960-20091202)

Décision 1504 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative et autres dispositions réglementaires;  
(Dépôt n° 961-20091202)

Décision 1505 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés;  
(Dépôt n° 962-20091202)

Décision 1494-1 concernant le Règlement sur les contrats du vérificateur général;  
(Dépôt n° 963-20091202)

Décision 1494-2 concerning the Regulation respecting contracts of the Auditor General.  
(Dépôt n° 964-2009-1202)

2 décembre 2009

---

### Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 852 citoyens et citoyennes de la circonscription de Chicoutimi, concernant la reconstruction de l'école Le Roseau de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

(Dépôt n° 965-20091202)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Villeneuve (Berthier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 886 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les mesures gouvernementales en matière de recyclage.

(Dépôt n° 966-20091202)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Tomassi, ministre de la Famille, retire certains propos non parlementaires.

2 décembre 2009

---

**Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Bérubé (Matane), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite le comité organisateur de la Coupe Vanier;

QU'elle souligne la qualité et le professionnalisme de l'organisation de l'Université Laval ainsi que le succès exceptionnel qu'ils ont su créer avec cet événement qui était présenté pour la première fois au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Boulet, ministre des Transports, M. Bergeron (Verchères), M. Grondin (Beauce-Nord), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine nationale de la sécurité routière qui se tient du 1<sup>er</sup> au 7 décembre 2009;

QU'elle rappelle que la sécurité routière est une responsabilité collective et réitère l'importance d'adopter des comportements sécuritaires sur la route afin que chacun contribue à l'amélioration du bilan routier.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

**2 décembre 2009**

---

M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. St-Arnaud (Chambly), M. Caire (La Peltrie), et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement une motion concernant la coalition Corruption Zéro; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, et M. Caire (La Peltrie) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale presse le gouvernement fédéral d'agir suite à l'incendie majeur qui a lourdement endommagé le Manège militaire de Québec, situé au cœur de la colline parlementaire et de la cité patrimoniale de la capitale nationale, et lui demande de s'engager le plus rapidement possible dans un projet de reconstruction du Manège afin de redonner à Québec un édifice essentiel à sa vie militaire et civile.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

—————

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 (2), 84.1 (3) et 185 du Règlement, M. Trottier (Roberval), M. Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Grondin (Beauce-Nord), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de s'engager à mettre à la disposition des retraités d'AbitibiBowater et de Papiers Fraser un comité composé de fiscalistes, d'actuares et d'avocats visant à protéger leurs intérêts et à les aider à prendre une décision éclairée relativement à la gestion de leur fonds de retraite.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

—————

**2 décembre 2009**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 (2), M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE le paragraphe 1 de l'article 118 du Règlement soit modifié par l'ajout, dans la première ligne, après les mots « l'agriculture, » des mots « des pêcheries, » de sorte que la « Commission de l'agriculture, de l'énergie et des ressources naturelles » soit dorénavant désignée par l'appellation « Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles »;

QUE cette modification soit effective dès l'adoption de la présente motion.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 215, Loi concernant la Ville de Sept-Îles, et le projet de loi n° 218, Loi concernant la Municipalité de Saint-Ambroise; au terme de ces mandats, la Commission poursuivra ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 76, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi modifiant la Loi constituant en corporation The Wales Home; au terme de ce mandat, la Commission des finances publiques entendra les intéressés et procédera à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi modifiant la charte de L'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac;

**2 décembre 2009**

---

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant le Musée national des beaux-arts du Québec et la Fabrique de la paroisse de Saint-Dominique de Québec;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (*réimpression et titre modifié*).

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 66 est adopté.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 75, Loi modifiant la Loi sur la police concernant les pouvoirs extraterritoriaux des policiers, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 75 est adopté.

---

À 11 h 34, à la demande M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

**2 décembre 2009**

---

Les travaux reprennent à 11 h 48.

---

*Adoption*

M. Bédard (Chicoutimi) propose que le projet de loi n° 199, Loi proclamant la Journée internationale de la non-violence, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 199 est adopté.

---

Mme Boulet, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 69, Loi modifiant le Code de la sécurité routière concernant les écoles de conduite, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 69 est adopté.

---

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Après débat, le rapport est adopté.

---

À 12 h 39, à la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

**2 décembre 2009**

---

La séance reprend à 15 h 03.

*Adoption*

Mme Weil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 60 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier.

Après débat, le rapport est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 3 décembre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 16 h 15, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 décembre 2009, à 9 h 45.

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**